



Verdict du jury du coroner

Bureau du coroner en chef

Loi sur les coroners- Province de l'Ontario

Nom de famille : Ennis

Prénoms : Jermaine

À l'âge de : 36 ans

Tenue à : Brampton

du : 16 novembre 2015

au : 17 novembre 2015

Par : Dr Shane Teper, coroner pour l'Ontario

avons fait enquête dans l'affaire et avons conclu ce qui suit :

Nom du détunt : Jermaine Ennis

Date et heure du décès : 28 octobre 2011 à 16 h 51

Lieu du décès : Hôpital Civic de Brampton – Centre de santé William Osler

Cause du décès : Multiples traumas

Circonstances du décès : Accident

(Original signé par: Président du jury)

Ce verdict a été reçu le 17 novembre 2015

Nom du coroner : Docteur Shane Teper

(Original signé par: coroner)

Nous, membres du jury, formulons les recommandations suivantes :

Enquête sur le décès de :

Jermaine Ennis

Recommandations du jury

À l'intention du ministère du Travail et des entrepreneurs :

1. Toute la documentation pertinente concernant les qualifications, la formation, la certification et les antécédents professionnels doit être obtenue avant d'autoriser du matériel ou des travailleurs sur le chantier.
2. Rappeler aux entrepreneurs que lorsqu'ils emploient des sous-traitants, ceux-ci doivent être traités comme des employés de l'entrepreneur et doivent respecter tous les règlements pertinents en matière de santé et de sécurité en vigueur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Aux sous-traitants :

3. Le sous-traitant est tenu de suivre toute la formation nécessaire et de fournir la preuve de cette formation à l'entrepreneur avant le début des travaux.